

# CHARTRE DE L'ADHERENT ARCADE

## ART. 1 : RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour objet de regrouper les entreprises, les associations et les établissements implantés sur l'ensemble du territoire de ARCHE Agglo, et pour objectifs de :

- Favoriser les réseaux d'échanges et promouvoir les savoir-faire ;
- Mutualiser leurs besoins et les solutions ;
- Représenter le tissu économique local et faire l'interface avec les autres acteurs économiques et instances du territoire ;
- Communiquer et promouvoir une identité commune ;
- Améliorer l'attractivité et le cadre de vie du territoire ;
- Renforcer les services aux entreprises.

## ART. 2 : L'ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS

Les adhérents de l'association s'engagent à :

- Privilégier l'intérêt général de l'Association ARCADE,
- Agir dans un état d'esprit favorisant le partage,
- Agir pour améliorer l'existant et la pérennité de ARCADE,
- Etre force de proposition et participer le plus possible aux réunions et évènements mis en place par ARCADE, dans la mesure de leur disponibilité,
- Promouvoir ARCADE auprès des non adhérents,
- Respecter le code de bonne conduite précisé à l'article 3.

## ART. 3 : LE CODE DE BONNE CONDUITE DES ADHÉRENTS

ARCADE est avant tout un centre de partage, de rencontres, de mise en relation, de connexion entre les acteurs économiques du territoire.

Même si des relations professionnelles peuvent se nouer entre ses membres, et c'est une volonté de l'Association ARCADE, en aucun cas l'objectif est de développer la prospection commerciale interne.

Les évènements organisés par ARCADE ne sont pas des Business meeting.

En adhérant à ARCADE, chaque membre renonce à :

- Utiliser le fichier des membres de ARCADE pour de la prospection commerciale (Les offres destinées aux membres devront transiter par le Président ou le bureau pour validation et diffusion),
- Transmettre le fichier des membres à une personne ou une entreprise non membre de ARCADE,
- Profiter des moments de rencontres pour démarcher les personnes présentes, membres ou invités.

## ART. 4 : EXCLUSION DES ADHÉRENTS

Un adhérent peut être exclu par décision du Conseil d'Administration pour les motifs suivants :

- Non-paiement de la cotisation annuelle,
- Non-présence récurrente aux réunions auxquelles il est inscrit ou aux réunions qu'il s'est engagé à animer,
- Comportement incorrect, irrespectueux, déloyal envers autrui, ou non conforme avec l'éthique de ARCADE,
- Non-respect du code de bonne conduite inscrit dans la Charte,
- Tout acte affiché ou non, de nature à porter préjudice à ARCADE ou à ses membres.

La décision d'exclusion sera notifiée par email motivé du Président, au nom du Conseil d'Administration, conformément aux statuts de l'Association ARCADE.

## ART. 5 : DIVERS

Cette Charte est établie par le Bureau de ARCADE.

Ses dispositions pourront être modifiées, la nouvelle Charte sera alors transmise et mise à disposition des Adhérents.

# BULLETIN D'ADHÉSION



Je soussigné, [REDACTED] déclare, en tant que personne morale,

- adhérer à l'association ARCADE,
- m'engager sur la charte présentée ci-dessus
- autoriser la diffusion de logos et photos sur le site internet et reseaux sociaux de l'association
- autoriser l'association à détenir les informations

A [REDACTED]

Vos informations sont traitées avec respect et destinées à l'usage exclusif d'ARCADE, elles sont conservées dans le cadre de notre politique qualité tout au long de votre adhésion à l'association. Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à [contact@club-arcade.fr](mailto:contact@club-arcade.fr).

le [REDACTED]

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

## ARCADE

Animatrices : Aurélie BUFFAT-GARCIA - Frédérique LAGUT

Espace Nadi  
34, rue Jules Nadi - 26600 TAIN L'HERMITAGE  
04 75 09 19 00 / 07 82 71 26 46  
[contact@club-arcade.fr](mailto:contact@club-arcade.fr) - [www.club-arcade.fr](http://www.club-arcade.fr)



## INFORMATIONS « STRUCTURE »

Raison sociale :


Secteur d'activité :

Nom et Prénom du Dirigeant :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :  Mail :

Site internet :  Présence sur réseaux sociaux :      

Effectifs CDI au 31/12 N-1 :

Votre savoir-faire particulier (détail de l'activité en deux lignes max pour alimenter votre présentation sur le site internet du club) :

Afin de vous référencer dans notre annuaire (trombinoscope), merci de nous adresser par mail :

- un logo de votre entreprise / • une ou deux photos de vos activités / • la photo de votre dirigeant et/ou représentants

Souhaitez-vous mettre à disposition vos locaux pour des réunions ou des rencontres ? Oui / Non

(Si oui, donner le nombre et la capacité de vos salles)

Souhaitez vous recevoir les adhérents de l'association sur un moment convivial (petit-déjeuner, after-work,...) pour faire découvrir votre activité ? Oui / Non

## INFORMATIONS « REPRESENTANT LEGAL ARCADE »\* (si différentes du dirigeant)

Nom - Prénom :  Fonction :

Ligne directe :  Portable :  Email :

## INFORMATIONS RÉFÉRENT « AVANTAGES SALARIÉS »\* (si différentes du dirigeant)

Nom - Prénom :  Fonction :

Ligne directe :  Portable :  Email :

\*Ces informations seront utilisées uniquement dans le cadre de l'association

## MONTANT DES COTISATIONS

(voir tableau ci-dessous)

Les cotisations sont annuelles (par année civile) et sont calculées en fonction du nombre de salariés de votre établissement sur l'année N-1. Toute adhésion signée à partir du dernier trimestre de l'année en cours sera valable sur l'année suivante.

Montant de la cotisation :  €

Par chèque à l'ordre de ARCADE

Par virement bancaire : CIC TAIN L'HERMITAGE

Par prélèvement  mensualisé soit 10 échéances de  €  
 annualisé

DON SUPPLÉMENTAIRE :  €

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ RIB
10096	18021	00047514201	52
IBAN : FR7610096180210004751420152			

EFFECTIF	PRIX
1	300 €
2 à 9	400 €
10 à 19	500 €
20 à 49	1000 €
50 à 199	1500 €
200 et plus	2500 €

Cotisation exceptionnelle de 100 € pour toute entreprise dans sa **première année de création.**

## PRESTATIONS PAYANTES

### AIDE AU RECRUTEMENT\*

Diffusion des offres d'emploi (fournie par l'adhérent avec modification éventuelle)

Mise en relation candidat-employeur

Inclus dans la cotisation

Rédaction d'une fiche de poste

75 € HT

\*l'adhérent doit faire un retour systématique sur l'aboutissement de l'offre

### FORMATIONS MUTUALISÉES

Accompagnement et organisation de sessions de formations mutualisées

pour les adhérents ou leurs salariés.

10 % du coût HT de la formation

### ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Accompagnement en entreprise pour formaliser les entretiens professionnels obligatoires

accompagnement préalable à l'entretien

80 € HT par entretien

réalisation de l'entretien + bilan post entretien

120 € HT par entretien

au delà de 10 nous consulter

### ÉVÈNEMENTIEL

POUR VOTRE ENTREPRISE (séminaire, portes ouvertes, team-building...)

organisation, recherche de prestataires, invitations, animation...

20 % du coût total HT de l'évènement

SOIRÉES RÉSEAU ARCADE (conférence, rencontres inter-club,...)

entrée payante

### AUTRES PRESTATIONS SUR DEVIS